

ACTUALITES DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES



IASC



ACTUALITES

- Canada : Le CGA (Association des comptables généraux accrédités du Canada) préconise l'adoption des normes comptables internationales IAS. Dans un rapport publié en septembre, CGA-Canada recommande que le Canada cesse d'établir ses propres normes et qu'il adopte les normes de l'IASC qui lui paraissent mieux adaptées à la mondialisation et au développement des échanges internationaux. Pour CGA-Canada, en l'état actuel, seules les normes IAS peuvent assurer aux utilisateurs des états financiers préparés de façon uniforme, même s'ils proviennent de pays différents. Dix pays seulement acceptent les états financiers établis selon les normes du FASB contre 46 pays officiellement engagés à adopter les normes IAS.

"Normes comptables internationales - Arguments en faveur de leur utilisation au Canada", septembre 1999, 13 pages * CGA Magazine - N° 8 - Septembre 1999, pages 4 et 5

- Ecosse : L'Institute of Chartered Accountants of Scotland (ICAS) pose ses conditions à l'utilisation des normes comptables IAS par les entreprises britanniques dans un proche avenir. Il se déclare favorable au principe de l'utilisation des normes IAS pour la préparation des états financiers des entreprises au Royaume-Uni, sous réserve toutefois que l'IASC résolve ses problèmes de restructuration et que ses normes soient de qualité suffisante.

Accountancy International - N° 1274 - Octobre 1999, page 7

- Etats-Unis : Selon une étude effectuée en juillet et août 1999 par Broadgate Consultants, les gestionnaires de fonds américains plébiscitent l'IASC comme l'organisme mondial pour la normalisation comptable. 87 % des gestionnaires de fonds interrogés voient dans l'IASC l'organisme mondial approprié pour la mise en place d'un système de comptabilité mondialisé.

Accounting and Business - N° 9 - Octobre 1999, page 50

- Kirghizstan : La République du Kirghizstan va délaisser les principes de comptabilité soviétiques et leur substituer les normes IAS. Un nouveau conseil national composé d'auditeurs indépendants, de professionnels comptables et de représentants gouvernementaux a été mis en place pour veiller à l'introduction de ces normes.

Accountancy International - N° 1274 - Octobre 1999, page 7

- Panama : La Cour suprême de justice a ordonné la suspension provisoire d'une résolution prise par la Commission gouvernementale des questions de technique comptable en vue d'adopter les normes IAS. Seul le ministre du Commerce et de l'Industrie a autorité pour décider de l'adoption de ces normes. Cette résolution n'a toutefois aucune incidence sur une résolution analogue selon laquelle toutes les banques panaméennes devaient appliquer les normes IAS à compter de l'an prochain.

Accountancy International - N° 1274 - Octobre 1999, page 7

REUNIONS

Comité d'interprétations de l'IASC - Londres - 12 et 13 août 1999

- Trois nouveaux sujets ont été ajoutés à l'ordre du jour : Contrats de location et de cession-bail ; Regroupement d'entreprises - Ajustements pratiqués dans le cadre de la méthode d'acquisition ; Résultat par action- Instruments financiers pouvant être réglés en numéraires ou en actions.

- Poursuite des discussions sur le traitement comptable des coûts de grandes visites des immobilisations corporelles.

- Diffusion par le Comité interprétations de l'IASC le 30 septembre dernier de trois nouveaux projets d'interprétations : SIC D19 (Monnaie de tenue de compte dans les économies hyper-inflationnistes), SIC D20 : (Comptabilisation des pertes dans les sociétés mises en équivalence), SIC D21 (Impôts sur les sociétés - Questions diverses)

Communiqués de Presse de l'IASC - Octobre 1999, 8 pages



IFAC

REUNIONS

Première assemblée plénière du Forum International sur le Développement de la comptabilité (IFAD) à New York les 14 et 15 juin 1999.

Placée sous la présidence du Président de l'IFAC, la conférence a réuni les représentants de la profession comptable, des bailleurs de fonds internationaux, des agences de développement et des Big Five. Les participants ont approuvé les grandes lignes des statuts du Forum et se sont fixé pour première tâche l'élaboration de deux documents visant à persuader les gouvernements, notamment des pays en voie de développement et en phase de transition, de l'importance d'une plus grande transparence de l'information financière fournie dans les secteurs

Dans ce numéro :

Actualités des organisations professionnelles	1-2
Nouveaux développements sur...	2-4
Pour aller plus loin....Le Risk Management	5-7
Vues de Presses	7-8
Publications du mois d'octobre	9
Agenda international	10

N° 10 -
Octobre 1999

VUES DE PRESSES

Bulletin mensuel d'informations internationales - Edité par le Centre de documentation CNCC



public et privé. Pour leur part, les représentants des cabinets comptables ont pris différents engagements, entre autre :

- se servir des normes IAS comme texte de référence pour relever le niveau des normes et pratiques comptables nationales,
- relever les normes et pratiques d'audit sur la base des normes de l'IFAC,
- appliquer globalement un code de conduite sur les questions d'indépendance basé sur le Code de l'IFAC,
- utiliser l'IFAD pour favoriser la mise en œuvre des changements dans les pays en développement et dans les nations émergentes.

IFAC Quarterly - Octobre 1999 - pages 1 et 2

VIE DE L'ORGANISATION

Forum de discussion sur l'indépendance

L'Ethics Committee organise un forum de discussion à Rome les 10 et 11 novembre 1999 sur les questions relatives à l'indépendance. Les représentants des organisations membres, des organisations comptables régionales et de diverses autres organisations en relation avec la profession comptable devraient y participer. L'indépendance des professionnels comptables effectuant des missions d'expression d'assurance continue à constituer un souci majeur pour les praticiens, les instances de réglementation et les utilisateurs de l'information financière. Des initiatives récentes prises en la matière soulèvent de nouvelles interrogations. Le forum se propose d'aborder ces questions, ainsi que la manière dont le code d'éthique de l'IFAC peut les résoudre.

IFAC Quarterly - Octobre 1999 - page 2

Conférence IFAC 2000

Au cours de l'Assemblée de l'IFAC se tiendra la Conférence IFAC 2000, à Edimbourg, du 24 au 26 mai 2000. Elle aura pour thème "Les besoins des marchés financiers - Une réponse mesurée". Professionnels comptables, auditeurs, instances de réglementation, juristes, responsables des bourses de valeurs et présidents-directeurs généraux de multinationales dont les titres sont échangés sur ces marchés sont invités à prendre part à cette réunion.

IFAC Quarterly - Octobre 1999 - page 16



VIE DE L'ORGANISATION

Henri Olivier a été nommé Secrétaire Général de la Fédération des Experts-Comptables Européens en remplacement de John Hegarty. Monsieur Olivier est actuellement secrétaire général de l'Institut des Réviseurs d'entreprises de Belgique et professeur de comptabilité à l'Université de Liège. Il est ancien membre de la Commission des normes comptables belge.

Accountancy - N° 1274 - Octobre 1999, page 7

NOUVEAUX DEVELOPPEMENTS SUR...



...L'information environnementale

Moins de rapports verts aux Etats-Unis

D'après une étude réalisée par KPMG et l'Université d'Amsterdam, un tiers des grandes sociétés américaines éditant antérieurement un rapport annuel sur leur performance en matière d'environnement a cessé cette pratique.

Cette évolution va à contre-courant de la tendance internationale où 24 % des sociétés interrogées ont publié un rapport environnemental au cours du dernier exercice, soit 17 % de plus par rapport à une enquête analogue effectuée en 1996. A l'époque, les Etats-Unis menaient le mouvement avec 44 % de sociétés publiant ces données. Aujourd'hui, ils sont précédés par l'Allemagne, la Suède, le Royaume-Uni et la Norvège. Selon les auteurs de l'enquête, ce recul américain s'explique par la stricte réglementation à laquelle sont soumises les sociétés américaines, qui les dissuade de publier des informations sur une base volontaire. Les sociétés employant plus de dix salariés sont désormais tenues de fournir à la Federal Environment Protection Agency des informations sur les émissions chimiques spécifiques. L'obligation de publier une information environnementale est entrée en vigueur cette année pour les grandes sociétés aux Pays-Bas, en Norvège et en Suède, à la suite d'une initiative danoise.

"KPMG International Survey of Environmental Reporting 1999" : KPMG Environmental Consulting - PO Box 155 - 3454 ZK De Meern - Pays-Bas. 30 £

Financial Times - 2 septembre 1999, page 6 * Accountancy - N° 1274 - Octobre 1999, page 12

Pas assez d'engagement environnemental de la part des grandes entreprises

Toutes les entreprises semblent aujourd'hui être la proie de pressions croissantes pour améliorer leurs performance en matière environnementale. Pourtant, la publication annuelle de tableaux de performance par *Business in the Environment* révèle que seules quelques grandes entreprises prennent vraiment à sérieux leurs responsabilités en la matière. Même parmi les cent premières sociétés, la part d'engagement est limitée. La plupart disposent d'une procédure écrite et ont désigné un responsable des questions liées à l'environnement (en général, un membre du conseil d'administration) et communiqué d'une manière ou d'une autre avec les parties intéressées. Moins de la moitié disposent d'un système de gestion environnemental. Un nombre de sociétés plus faible encore s'est fixé des objectifs environnementaux à atteindre, et moins d'un tiers procèdent à un audit de leur performance en matière environnementale. Pour l'auteur, un des moyens de progresser en la matière est de mettre en application la norme internationale ISO 14001 sur l'environnement.

CA Magazine - N° 1117 - Août 1999, pages 21 à 23

Nouvelles recommandations sur la qualité des rapports environnementaux

De nouvelles recommandations en cours d'élaboration pourraient contribuer à relever la qualité des rapports environnementaux. Le document consultatif de la FEE de mars 1999 "Towards a generally accepted framework for environmental reporting" actualise un précédent memorandum sur les aspects comptables liés à l'environnement (février 1998). Le projet de recommandation du Global Reporting Initiative

(GRI), publié en mars dernier et intitulé "Sustainability Reporting Guidelines", porte sur l'ensemble des questions environnementales, économiques et sociales et s'appuie sur les principes de rapports directement issus de la comptabilité générale. La qualité des rapports ne saurait toutefois être suffisante. Encore faut-il qu'une vérification externe assure leur fiabilité. La FEE et le GRI s'intéressent tous deux à l'élaboration de méthodologies allant dans cette direction.

CA Magazine - N° 1117 - Août 1999, pages 24 à 23



Les cabinets multidisciplinaires

Etats-Unis : rapport de l'ABA

Le rapport de la commission spéciale de l'American Bar Association (ABA) représente un important pas en avant pour l'avenir des structures multidisciplinaires. Ce rapport préconise à la profession juridique de reconsidérer ses règles de conduite de manière à autoriser la conduite de missions juridiques et le partage d'honoraires avec les autres associés de cabinets multidisciplinaires. Pour de nombreux observateurs, ce rapport n'est pas novateur. Pourtant, ses propositions ont été rejetées par la Chambre des Délégués de l'ABA en août dernier par 304 voix contre 98 (cf. Vues de presse n° 9, page 3). Les questions d'indépendance et de confidentialité préoccupent toujours les juristes. Ainsi, l'un d'entre eux propose la création d'une antenne indépendante pour les missions d'expression d'assurance, comme ce qui est fait actuellement par les consolidateurs tels que American Express et HRB Business Services, afin d'éviter toute interférence. D'aucuns considèrent toutefois que les questions relatives à l'indépendance pourront être solutionnées et que les cabinets multidisciplinaires finiront par être ratifiés aux Etats-Unis.

Journal of Accountancy - Octobre 1999, pages 15 à 17

Etats-Unis / Royaume-Uni : recours aux cabinets multidisciplinaires

Selon une récente enquête effectuée par Customer Satisfaction Surveys et le Financial Times, plus de la moitié des grandes sociétés et établissements financiers aux Etats-Unis et au Royaume-Uni recourraient volontiers aux services d'un cabinet multidisciplinaire de juristes et de professionnels comptables pour effectuer leurs travaux juridiques. Les entreprises américaines sont particulièrement ouvertes à cette idée.

Accountancy - N° 1274 - Octobre 1999, page 6

Canada : Intégration des juristes et partage des honoraires

La Canadian Bar Association et la Federation of Law Societies se prononcent toutes deux en faveur de la libéralisation des règles existantes afin d'autoriser les juristes à partager leurs honoraires avec d'autres professionnels. Dans son rapport "Striking the Balance", la Canadian Bar Association (CBA) s'efforce de trouver un juste milieu entre la préservation du rôle des juristes dans l'exercice de la justice et leur liberté d'association. Elle revient ainsi sur sa position précédente en reconnaissant la nécessité de donner plus d'importance aux impératifs de concurrence et de liberté d'association. Le rapport de la Federation of Law Societies conclut lui aussi à la nécessité d'intégrer les juristes au sein de cabinets multidisciplinaires, mais en fixant des critères très stricts (en matière de confidentialité et de conflit d'intérêt notamment).

Accountancy - N° 1274 - Octobre 1999, page 6

Levée des barrières pour les cabinets multidisciplinaires

Une autre étude abonde elle-aussi dans le sens de la levée des barrières à la formation de cabinets multidisciplinaires. L'étude "Multi-disciplinary professional practices : a consumer welfare report", commissionnée par les Big Five, replace le concept de cabinet multidisciplinaire dans la perspective de l'intérêt du consommateur, pour qui cette formation serait synonyme de réduction de coûts. Ce rapport propose de débloquer l'actuelle impasse en élaborant une approche constructive à l'égard des structures multi-disciplinaires.

The Accountant - N° 5950 - Septembre 1999, page 12



Lutte contre le blanchiment de capitaux

Pénalisation des pays ne coopérant pas à la lutte contre le blanchiment

Une réunion du Financial Action Task Force (FATF) s'est tenue à Porto (Portugal) pour mettre au point de nouvelles mesures visant à pénaliser les pays qui ne coopèrent pas à la lutte contre le blanchiment de capitaux. Le FATF, qui regroupe 26 pays, devrait établir une liste de 20 critères environ permettant de définir les pays qui ne coopèrent pas assez activement. L'option consisterait à publier une "liste noire" des pays qui contreviennent aux règles visant à lutter contre le blanchiment d'argent. Jusqu'alors, seules les Seychelles avaient été ainsi mises à l'index. Le FATF avait également critiqué l'Autriche et la Turquie pour non-respect des règles sur la lutte contre le blanchiment. La réunion de Porto a été la première à accueillir des observateurs venant d'Argentine, du Brésil et du Mexique. Rappelons que le FATF ne compte aucun membre d'Amérique Latine, d'Amérique Centrale, d'Europe de l'Est, ni d'Afrique. Il bénéficie d'une participation limitée des pays asiatiques.

Financial Times - 20 septembre 1999, page 2

Implications des banques dans la lutte contre le blanchiment

Selon le National Criminal Intelligence Service britannique, la lutte contre le blanchiment de capitaux au Royaume-Uni est rendue difficile par l'absence répétée de certaines banques, avocats et professionnels comptables à faire état de transactions suspectes aux autorités concernées.

Le rapport annuel du NCIS indique que sur les plus de 500 banques de dépôts, huit établissements ont été à l'origine de 70 % des dénonciations d'opérations suspectes. Le rapport déplore par ailleurs le manque d'implication active des professionnels comptables dans l'identification de transactions suspectes.

Financial Times - 20 août 1999, page 2



L'information financière sur Internet

Langage pour la communication financière électronique

L'AICPA met au point un langage pour la communication financière électronique : le XFRML (XML-based Financial Reporting Markup Language). Le Groupe de travail High Tech de l'AICPA a élaboré un prototype qui devrait faire de la publication électronique de l'information financière une réalité. Ce prototype, associé au langage XML (extensible markup language - Codification ou référencement de l'information) a servi à créer le premier jeu d'états financiers électroniques. Le XFRML, qui adhère aux règles en vigueur en matière de publication de l'information financière, propose une méthode pour la préparation, la présentation en différentes versions, l'échange et l'analyse des informations financières. Il aura une incidence significative sur les modalités d'échange des données financières. Il permettra notamment un important gain de temps pour les investisseurs recherchant des informations pour de futures opérations.

Journal of Accountancy - n° 3 - Septembre 1999, page 15 * Accounting & Business - N° 9 - Octobre 1999, pages 51 et 52

Les rapports annuels s'affichent sur le Net - mais manquent d'imagination

La plupart des grandes sociétés mettent désormais leur rapport annuel sur le réseau des réseaux. Certaines réussissent mieux que d'autres quant à la forme adoptée mais le ton général est au conservatisme. La grande majorité des rapports annuels ne sont en effet qu'une version informatique du produit imprimé. Juristes et professionnels comptables se sentent satisfaits et se voient ainsi dispensés de contrôler la conformité d'une nouvelle version. Aucune société ne paraît en fait avoir tiré profit de l'ensemble des potentialités que leur offre la publication de leurs rapports sur Internet en matière d'interactivité et de multimedia.

Financial Times - Supplément FT Director - 25 juin 1999, page VI

Diffusion d'information à l'usage des investisseurs

La diffusion électronique sur Internet d'informations à l'usage des investisseurs est désormais fréquente sur les sites des grandes entreprises mais ne va toutefois pas sans poser des problèmes de forme et de contenu. En Australie, l'Auditing & Assurance Standards Board de l'Australian Accounting Research Foundation a publié deux documents : "Auditor Association with Electronic Financial Reporting" et "Electronic Reporting and Continuous engagements". Le premier document identifie les problèmes d'audit posés par la diffusion de l'information financière par voie électronique. Il rappelle que l'auditeur peut juger opportun de faire explicitement référence dans la lettre de mission à l'usage proposé de son rapport. Le second document décrit les problèmes d'audit et d'assurance correspondants qui ne vont pas manquer de se multiplier avec l'évolution continue des technologies. Il fait référence au Rapport de recherche, "Continuous Auditing" récemment publié par l'ICCA et l'AICPA qui constitue une précieuse source d'informations à la disposition de la profession pour élaborer une gamme plus vaste de mission d'attestation.

The Standard - Lettres de nouvelles de l'AARF et de l'AASB - N° 3, 1999, page 35

Internet transforme la nature de l'information et le calendrier de diffusion par les entreprises.

Dans un proche avenir, le rapport annuel ne sera plus ni vraiment annuel, ni vraiment un rapport. Au Royaume-Uni, un rapport du Center for Tomorrow's Company (CTC), intitulé "Sooner, Sharper, Simpler" présente l'éventuel rapport annuel de demain, basé sur l'idée d'une série de tableaux non limités à l'information financière, mais couvrant tous les aspects de l'activité de l'entreprise. Cette ouverture en temps réel du rapport traditionnel devra toutefois s'accompagner de garde-fous clairement matérialisés afin d'éviter que l'utilisateur accède sans distinction à des informations auditées et à des informations non auditées. Est-ce la fin du rapport traditionnel pour autant ? CAROL World, un site qui offre un libre accès aux rapports annuels des sociétés sur Internet, compte 20 000 utilisateurs réguliers (7 000 il y a deux ans) et se prévaut de 100 000 utilisateurs au total.

Accountancy - Août 1999, pages 38 et 39

L'information financière sur Internet - nouvelles opportunités et ... nouveaux problèmes

Inquiets du rôle qui ne va pas manquer d'être dévolu aux auditeurs dans le cadre de l'information financière publiée sur Internet, l'ICAEW et l'ICAS ont publié chacun un document devant permettre d'alimenter le débat sur la question. Le document de discussion publié en février dernier par l'ICAS "Business Reporting : The Inevitable Change", insiste sur les avantages de la communication financière en temps réel. Pour sa part, l'ICAEW a publié un prototype de rapport annuel en ligne et a constitué un groupe de travail chargé d'établir précisément les attentes des utilisateurs vis-à-vis de l'information financière publiée. Selon la deuxième étude réalisée par le consultant Shelley Taylor & Associates, "The Missing Link 1999", 92 % des sociétés étudiées mettent leur rapport annuel sur Internet mais les transcriptions virtuelles de rapports imprimés n'ont rien de révolutionnaire. Ce qui va redéfinir le rôle de l'auditeur est la foule de données annexes que l'on attend dans les prochaines années. Actuellement seulement 26 % des sociétés fournissent des informations financières en dehors du rapport annuel.

The Accountant - N° 5949 - Août 1999, page 14



Commerce électronique

Dernières initiatives

"Revenue Canada" a mis en place quatre groupes techniques consultatifs composés de dirigeants d'entreprise, d'avocats, de fiscalistes, de spécialistes en informatique et de professionnels comptables CGA. Un groupe sera notamment chargé de donner des conseils sur l'application des règles fiscales canadiennes aux revenus générés par le commerce électronique. Un autre contribuera à l'élaboration d'un programme d'observation de la loi sur le commerce électronique.

CGA Magazine - N° 8 - Septembre 1999, page 9

POUR ALLER PLUS LOIN...

LE RISK MANAGEMENT

Nous vous proposons ce mois-ci un dossier sur le risk management : gestion du risque bancaire, gestion des risques au sein des entreprises (ses implications pour les dirigeants sociaux et pour les auditeurs), formalisation grandissante par les organisations professionnelles... Tous ces aspects seront évoqués ainsi que les aspects pratiques de ce type de gestion.

Publications sur le sujet



IFAC : publication du FMAC (étude n° 9) : Enhancing Shareholder Wealth by better managing business risk

L'étude du FMAC se divise en quatre sections :

- le concept du continuum du risque de l'entreprise,
- l'utilisation de matrices de risque pour évaluer le risque propre à une organisation,
- les éléments des procédures de gestion du risque, les tendances futures

Le thème central développé dans la première section est que si les décideurs d'une entreprise s'attachent systématiquement et activement à gérer tous les aspects du risque, ils contribuent à l'apparition d'une valeur ajoutée au bénéfice de l'actionnaire. L'étude aborde ensuite la question de la nature du risque en général, et décrit une procédure pouvant aider l'entreprise à évaluer son propre profil de risque. Le risque peut en effet être considéré soit comme une opportunité, soit comme un élément du hasard et une menace. Dans le premier cas, plus les risques sont grands, plus le potentiel de rémunération est élevé. Par conséquent, la gestion du risque consiste à recourir à des techniques permettant d'optimiser les potentialités. En revanche, dans le second cas, la gestion du risque implique la mise en oeuvre de techniques visant à réduire la probabilité d'événements négatifs, sans pour autant obtenir des coûts excessifs, ni paralyser l'entreprise. Sans procédure formelle de gestion des risques, un grand nombre des risques identifiés par l'entreprise ne sont pas gérés. La troisième section de l'étude évoque huit points clés présentant les meilleures pratiques émergentes en matière de procédure de gestion du risque. Enfin, la quatrième et dernière section de l'étude rappelle que des normes internationales en rapport avec la gestion du risque sont en cours d'élaboration et que de nouveaux instruments sont actuellement élaborés pour permettre une évaluation quantitative du risque.

IFAC Quarterly, Octobre 1999, pages 13 et 14



Canada : publication du Conseil sur les Critères de Contrôle (CoCo) de l'ICCA

En moins de 25 pages, l'ouvrage rassemble les conseils pratiques de huit dirigeants canadiens chevronnés sur des questions telles que :

- l'appréciation des chances de succès continu d'une organisation à travers l'évaluation de ses contrôles,
- l'examen de l'information sur la performance future, les opportunités et les risques,
- l'examen de la stratégie, l'approbation des projets, l'information sur les risques opérationnels et l'information sur l'état de préparation aux situations d'urgence.

Cette publication est le quatrième document d'une série portant sur le contrôle, le risque et le gouvernement d'entreprise.

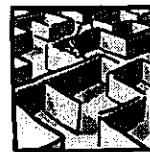
The Accountant - n° 4950 - Septembre 1999, page 6

Royaume-Uni : Rapport final Turnbull

Au Royaume-Uni, le récent rapport final de la Commission Turnbull (dernier maillon des rapports formant le "Supercode" sur le gouvernement d'entreprise) durcit les règles de gestion du risque pour les sociétés cotées. Selon ses recommandations, les sociétés cotées vont devoir mettre en place un dispositif "intégré" de contrôle interne chargé de surveiller, sur la base d'une analyse des risques, les menaces importantes pesant sur l'entreprise, notamment en matière d'environnement, d'éthique et de questions d'ordre social. Ces conclusions vont probablement déclencher de larges modifications dans la manière dont les petites et moyennes sociétés cotées abordent la gestion du risque. Cette gestion suit en effet une procédure étroitement organisée, contrôlée et administrée par les dirigeants. La conclusion du rapport Turnbull reste cependant très controversée : on y explique que les dirigeants sociaux doivent être considérés comme "comptables" de ces nouveaux risques, ceux-ci allant au-delà des menaces financières traditionnelles pesant sur les entreprises.

Toujours dans le cadre d'une amélioration de la gestion du risque, la Bourse de Londres va exiger des sociétés qu'elles se conforment à ce "supercode", ou qu'elles déclarent pourquoi elles y dérogent dans leurs rapports annuels (les sociétés sont censées mettre en application les dispositions du Rapport Turnbull pour les exercices clos à compter du 23 décembre 1999).

Companies face tougher rules on risk management, Financial Times, 27 septembre 1999, page 6



Allemagne : contrôle et transparence des entreprises

En Allemagne, la loi sur le contrôle et la transparence des entreprises (Gesetz zur Kontrolle und Transparenz im Unternehmensbereich - KonTraG), entrée en vigueur le 1^{er} mai 1998, introduit des innovations importantes dans les attributions des responsables de la gestion des risques. Ils sont désormais personnellement tenus de veiller à une bonne gestion des risques et à l'efficacité du système de contrôle interne. Concernant l'auditeur, la KonTraG prévoit un contrôle du rapport de gestion plus intensif, axé sur les risques futurs, et s'appuyant sur les connaissances acquises par l'auditeur dans le cadre de ses contrôles. Ce contrôle devrait permettre au destinataire du rapport d'obtenir des informations suffisantes sur les risques spécifiques et sur les facteurs ayant une influence sur la situation de l'entreprise. La KonTraG introduit également un contrôle obligatoire du système de contrôle interne mis en place par les représentants légaux des sociétés cotées pour faire fonction de dispositif d'alerte. Ce contrôle, qui était jusqu'à présent principalement axé sur la comptabilité, devra désormais être complété par un audit des risques encourus par

l'entreprise (Risikoprüfung). L'auditeur devra indiquer si les risques afférant à l'évolution future (évolution des marchés, nouvelles procédures de production,...) sont présentés de façon satisfaisante. Les dirigeants des entreprises allemandes réunis en colloque en avril dernier s'inquiètent néanmoins du caractère vague des dispositions de la loi qui ne définit aucune exigence concrète quant à la configuration du dispositif de gestion du risque.

Die Wirtschaftsprüfung - N° 8, pages 357 à 363 notamment * Die Wirtschaftsprüfung - Juillet 1999, pages 500 et suivante * WPK Mitteilungen - N° 9, page 192

La gestion du risque du point de vue des banques



Les techniques actuelles de gestion du risque ne réussissent pas aux banques internationales.

Ces techniques ne leur ont en effet pas permis d'éviter les pertes des douze derniers mois résultant de l'instabilité économique. C'est ce que révèle une récente enquête de Deloitte & Touche. 24 % des banques internationales sont décidées à mettre en place un plus grand nombre de programmes de gestion du risque. La technique de l'"extreme value theory" notamment n'est utilisée que par 5 % des banques. Celle-ci permet pourtant aux banques de mieux faire face aux événements économiques exceptionnels. Plus de la moitié des banques interrogées ont fait savoir que leurs pratiques actuelles ne les avaient pas aidées à réagir à la perte de liquidité du marché et qu'elles allaient introduire un système leur permettant de mieux mesurer les tensions extrêmes s'exerçant sur ces liquidités.

Accountancy - N° 1274 - octobre 1999, page 19

La réponse du Comité de Bâle sur la supervision bancaire

Le Comité de Bâle a élaboré différentes études dans le domaine du risque de crédit. L'objectif général est d'aider les banques et les institutions financières à renforcer les systèmes de gestion des risques.

En avril 1999, le Comité publie un document sur la modélisation du risque de crédit : Credit Risk Modelling : Current Practices and Application. En juillet 1999, il met en consultation (jusqu'au 30 novembre 1999) plusieurs documents sur la gestion du risque de crédit. Plus spécifiquement, dans le document Principles for the management of credit risk, il encourage les banques à mettre en place des procédures rigoureuses pour la gestion du risque de crédit dans l'ensemble de leurs activités. Plusieurs principes sont proposés qui doivent permettre d'évaluer le système de gestion de ce risque.

Dans le document, Best practices for credit risk disclosure, le Comité de Bâle établit une distinction entre les différents types d'information nécessaires pour déterminer les risques supportés par un établissement bancaire. Ce document préconise de mettre en place des pratiques basées sur les besoins d'information des analystes financiers et des autres utilisateurs potentiels. Le Comité a identifié cinq grands domaines sur lesquels une banque doit donner des informations plus détaillées, notamment concernant ses pratiques et procédures en matière de gestion du risque.

Enfin, dans le document, Supervisory guidance for managing settlement risk in foreign exchange transactions, le Comité de Bâle aborde les problèmes spécifiques liés à la gestion des risques de non recouvrement dans le cadre des transactions effectués en devises.

Banque des Règlements Internationaux - Comité de Bâle - Juillet 1999

Les banques innovent en matière de réduction des risques

Les banques du secteur privé et les assureurs collaborent étroitement avec les pouvoirs publics en vue d'atténuer les pertes potentielles subies par les banques quand elles financent des opérations sur des marchés difficiles. A titre d'exemple, le Marché Bermudes, créé au milieu des années 90 sous l'égide de Sovereign Insurance, pourvoit

au risque politique à long terme dans des marchés où la réassurance était très difficile, voire inexistante.

Financial Times - 7 octobre 1999 - page VIII

Les entreprises et la politique de gestion des risques



Les faits : résultats d'un sondage canadien

Une analyse récente de KPMG au Canada révèle que 85 % des responsables en entreprise ou dans l'Administration considèrent qu'une stratégie de gestion des risques est cruciale. Pourtant, seuls 43 % d'entre eux déclarent avoir adopté une politique claire de gestion des risques. Selon le sondage, ce sont les services financiers et l'Administration qui ressentent le plus la nécessité d'une gestion efficace des risques. Concrètement, le secteur des services financiers est le plus avancé en la matière tandis que le secteur public est le plus en retard. Pour le président de StratégieRisques de KPMG, les entreprises qui resteront concurrentielles dans l'économie mondiale seront celles qui se seront dotées d'une stratégie de gestion des risques englobant toutes les facettes de leurs activités. Le modèle classique qui vise à réduire les incidences des aléas de l'exploitation par des assurances contre certains risques ou par des contrôles particuliers est dépassé.

CA Magazine - N° 6 - août 1999, page 7

La gestion des risques et les conseils des praticiens de la comptabilité

L'évaluation d'une entreprise aide les clients, et les cabinets comptables, à comprendre les forces, les faiblesses, et la vulnérabilité de l'entité. Pour toute évaluation, il est important de mesurer le risque financier défini comme le potentiel de revenus versus la vulnérabilité au désastre. L'auteur liste différents facteurs permettant de mieux mesurer ce risque. Parmi ceux-ci :

- la qualité des résultats,
- le type de l'entreprise,
- les perspectives d'avenir,
- la situation concurrentielle,
- les questions relatives aux conditions de travail des employés,
- la qualité des immobilisations,
- la structure des opérations d'achat.

Weighing the risks - Journal of Accountancy - Août 1999, page 8

La gestion des risques et la méthode de référence RiskMetrics

RiskMetrics Group est le premier prestataire mondial de bases de données, logiciels et outils pédagogiques consacrés spécifiquement à la gestion des risques. C'est en 1994 que JP Morgan a décidé de publier sa méthodologie et sa base de données sous le nom de RiskMetric afin de favoriser la transparence vis-à-vis de ses clients, des actionnaires et des instances de réglementations. Quelque 5000 institutions dans le monde entier ont actuellement recours à ses méthodologies (consultables gratuitement sur Internet). En avril dernier, RMG a publié CorporateMetrics, une méthodologie de gestion du risque à l'intention des entreprises non-financières qui est le fruit de deux années de recherche et de collaboration entre RMG, Procter & Gamble, Ford Motor et d'autres entreprises. Actuellement, RMG travaille à la mise en place de PensionMetrics qui vise le secteur des fonds de pension. Des produits destinés à aider les investisseurs individuels à évaluer les risques au sein de leur portefeuille sont également programmés.

Benchmark" for expertise in risk management - Financial Times - 1er septembre 1999 -FT-IT Review 13



VUES DE PRESSES



Allemagne

Comité de la réglementation comptable : des interrogations

The Accountant - N° 5949 - Août 1999, pages 10

Plus de dix-huit mois après sa mise en place, le Comité de normalisation comptable allemand (Deutsches Rechnungslegungs Standards Committee) est en butte à des tensions contradictoires. Le nouveau responsable du DRSC, Liesel Knorr, rappelle à ce propos que si la normalisation comptable a été effectivement déléguée au DRSC, c'est au ministre de la Justice qu'il appartient en dernier ressort d'approuver chaque norme pour que les règles deviennent obligatoires. Par ailleurs, le DRSC doit trouver un compromis entre les règles de communication financière allemandes, régies par le Code de commerce, et l'harmonisation avec la normalisation anglo-saxonne. D'autres tourments agitent le DRSC, dont la question de savoir qui va représenter l'Allemagne au sein de l'IASB restructurée.

Nouvelles normes d'audit

Accountancy - N° 1274 - Octobre 1999, pages 50 et 52

L'Institut allemand IdW a publié récemment plusieurs normes d'audit en réponse aux modifications introduites par la Loi sur le contrôle et la transparence (Kon TraG) parue en 1998.

La norme AuS 400 (rapport publié par l'auditeur dans le cadre de l'audit des états financiers) reprend les règles de la norme internationale d'audit ISA 700 à quelques dérogations mineures près.

La norme AuS 450 précise la structure particulière de la forme longue du rapport qui doit être soumis au conseil de surveillance de l'entreprise.

La norme AuS 340 précise les modalités de l'audit du système d'alerte permettant de détecter les risques menaçant la continuité de l'exploitation de l'entreprise.

Royaume-Uni



Composition de l'instance indépendante de supervision de la profession

Accountancy - N° 1274 - Octobre 1999, page 6

La composition de l'instance indépendante de supervision de la profession prévue par le nouveau régime de réglementation est désormais connue. L'ancien responsable de l'Office of Fair Trading, Lord Gordon Borrie, et l'actuel Auditeur Général du National Audit Office présideront à ses destinées. La première mesure prise par la Fondation a été de nommer Chris Swinson président du groupe de travail chargé de mettre en application l'ensemble de la nouvelle structure.

Revenus des missions autres que les missions d'audit

Accountancy - N° 1274 - Octobre 1999, page 6

Selon la dernière enquête réalisée par la revue, les auditeurs des 100 premières sociétés cotées FTSE 100, tirent deux fois plus de revenus des missions autres que l'audit que des missions d'audit. Il y a seulement trois ans, les revenus d'audit arrivaient encore en tête. L'augmentation de 24 % de leur chiffre d'affaires masque une nette disparité entre l'augmentation des honoraires d'audit (+1%) et l'augmentation des honoraires autres que l'audit (+ 39 %).

Audit obligatoire pour les PME : réaction de l'ACCA

*Accounting and Business - Octobre 1999, page 2 * The Accountant - N° 4950 - Septembre 1999, page 6*

L'ACCA organise une vigoureuse campagne de presse contre les propositions faites par le gouvernement britannique de relever le seuil à partir duquel l'audit est obligatoire pour les petites entreprises. Dans une brochure "Why audit matters", l'ACCA explique pourquoi un audit indépendant est capital pour la santé des petites et moyennes entreprises. En particulier, la brochure insiste sur la crédibilité accrue que l'audit confère dans les relations avec des parties externes, telles que l'administration fiscale, les établissements de prêts et les créanciers.

Rôle des administrateurs indépendants dans la croissance des PME

Accounting and Business - Octobre 1999, page 10

Les auteurs ont enquêté auprès de 45 petites entreprises en pleine expansion ayant recours à des administrateurs indépendants afin d'examiner le rôle que ceux-ci peuvent jouer dans le processus de croissance des PME. Tandis que la plupart des entrepreneurs apprécient l'aide apportées par les NED (non-executive directors), 12 % d'entre eux ont déclaré n'avoir retiré aucun avantage de leurs relations avec ceux-ci.



Australie

La commission des normes comptables australiennes ouvre ses portes au public

The Accountant - N° 4950 - Septembre 1999, page 6

L'Australian Accounting Standards Board (AASB) a décidé de rendre ses sessions de travail publiques afin de ne plus être sujet à la critique des sociétés qui prennent prétexte du huis clos des réunions pour dénoncer les options prises par le Board dans certaines normes.

L'ASIC élargit le champ de ses investigations

The Accountant - N° 4949 - Août 1999, page 3

Les sociétés non cotées ainsi que les associations caritatives et les clubs sportifs vont être les prochaines cibles du programme de surveillance administré par la commission des valeurs australienne (ASIC). Cette action s'inscrit dans la campagne menée par l'ASIC en vue de venir à bout du non-respect des règles de la communication financière.

La fraude en chiffres

CA Magazine - N° 7 - Septembre 1999, page 11

Un sondage annuel sur la fraude effectué par KPMG auprès des 1000 premières sociétés canadiennes révèle que 57 % des dirigeants ont su que leur entreprise avait été le théâtre d'activités frauduleuses. La proportion passe à 78 % dans le secteur des activités financières. Le sondage indique également comment la fraude a été révélée :

- grâce aux contrôles internes : 55 %,
- par un informateur/dénonciateur : 37 %,
- par la vérification interne : 27 %,
- grâce à la notification d'un client : 26 %,
- par le contrôle des systèmes informatiques : 14 %,
- grâce à un auditeur externe : 5 %,
- grâce à d'autres raisons : 13 %.



Etats-Unis

La fraude en chiffres

Journal of Accountancy - N° 3 - Septembre 1999, page 18

L'étude du Committee of Sponsoring Organizations (CO SO) de la Commission Treadway sur les cas de fraude dans plus de 200 sociétés américaines a établi les quelques conclusions suivantes :

- les sociétés ayant leur siège en Californie et dans l'Etat de New York représentent le quart des cas de fraude enregistrés,
- les sociétés de logiciel et matériel informatique arrivent en tête de la liste des sociétés impliquées dans les fraudes sur les comptes

Vaste action anti-fraude déclenchée par la SEC dans l'ensemble du pays

*Financial Times - 2 septembre 1999, page 6 * The Accountant - N° 5949 - août 1999, page 5*

La Securities and Exchange Commission se lance dans une vaste action contre la fraude commise dans les sociétés de petite taille. Sont plus particulièrement visés ici les courtiers qui manipulent les actions des petites sociétés et les vendeurs qui ont recours à des tactiques de forte pression pour séduire les investisseurs. La SEC a intenté des poursuites contre 82 personnes accusées d'avoir tiré parti de programmes de micro-capitalisation, faisant intervenir des actions détenues dans des petites sociétés faiblement capitalisées.

Premiers résultats de l'action de la SEC contre les manipulations comptables.

The Accountant - N° 5950 - Septembre 1999, page 3

Selon une étude effectuée par un expert des problèmes de la comptabilité des entreprises, Jack Ciesielski, l'action de répression de la comptabilité créative engagée par la SEC semble porter ses premiers fruits. Il a observé que l'ensemble des charges de sociétés avaient accusé une baisse spectaculaire, à la suite de la campagne d'admonestation de la SEC. Il cite notamment les charges de recherche et développement (- 66 %) et les charges de restructuration (-23 %) parmi celles ayant le plus sensiblement diminué.

Vers une redéfinition du seuil de signification

The Accountant - N° 5950 - Septembre 1999, page 5

La SEC a publié un Staff Accounting Bulletin (SAB n° 99) dans lequel elle met en garde les sociétés contre toutes manipulations comptables dans leurs rapports financiers. Est particulièrement visée ici la pratique répandue consistant à omettre délibérément un élément lorsque les chiffres représentent un pourcentage non significatif par rapport au total. Le Bulletin se veut également une mise en garde à l'égard des auditeurs qui ne doivent pas se contenter du seuil significatif pour déterminer si un élément est significatif ou non par rapport aux états financiers. C'est le dernier volet en date de l'action entreprise il y a un an par la SEC, pour débusquer toutes les irrégularités comptables commises par les entreprises américaines.



Roumanie

Donner le bon exemple

Accountancy - N° 1274 - Octobre 1999, page 6

La Roumanie s'efforce d'aplanir les difficultés liées à son passage à l'économie de marché. La tentation est grande d'adopter purement et simplement les normes de l'IASC mais celles-ci sont axées sur les marchés financiers et bon nombre sont très détaillées. La Roumanie a choisi une voie médiane avec le concours de l'Institut des Chartered Accountants écossais qui aide le ministre des Finances de Bucarest à mettre en place des normes comptables dans l'ensemble du pays. Le modèle retenu devrait faire école. L'objectif fixé est que toutes les sociétés cotées prennent la voie de l'IASC pour les exercices clos dès le 31 décembre 2000 et que, dans le même temps, les directives de l'Union européenne soient applicables à l'ensemble des sociétés roumaines. Le projet Bucarest prévoit un autre jeu de normes comptables pour les sociétés importantes n'ayant pas une taille adaptée à l'application immédiate des normes IAS.

Communauté d'Etats Indépendants

Création de la Fédération Eurasia

Press Release de l'OCDE - Octobre 1999

Une nouvelle fédération régionale d'auditeurs et de professionnels comptables, baptisée Eurasia, représente désormais la profession dans les pays de la CEI. Créée le 17 juin 1999 à Kiev (Ukraine) avec l'aide de l'OCDE et de l'USAID (US Agency for International Development), cette organisation suit le modèle de la Fédération des Experts-Comptables Européens et de l'ESCAFA (Eastern Central et Southern African Federation of Accountants). Elle rassemble les organisations professionnelles de 10 des 12 républiques membres de la CEI (exception faite du Turkménistan et du Tadjikistan). Le Conseil de la Fédération Eurasia tiendra sa première réunion les 4 et 5 novembre 1999.

PUBLICATIONS D'OCTOBRE

IFAC		
	Quality Control System	IAPS
<i>Education Committee</i>	An advisory on education and training of technical accounting staff	Etude
IASC		
<i>Interna. Joint Working Group on financial Instruments</i>	Financial instruments issues relating to banks	Etude
Allemagne		
<i>Hauptfachausschuss</i>	IDW EPS 201 - Principes de comptabilité et d'audit de base pour le contrôle annuel des comptes	Projet norme d'audit
	Comptabilisation uniforme des acquisitions d'entreprises	Projet doc consultatif
Australie		
<i>AARF</i>	Rapport d'étape sur les activités de la commission secteur public	Rapport
<i>AASB</i>	Modèle de rapport pour l'audit de conformité des plans d'investissement conformément à la section 601 HG de la Corporation Law	Guide provisoire
<i>AuASB</i>	AUS 520 - Déclarations de la direction ED 73 - Opérations entre parties liées, révision de l'AUS 518 ED 74 - Termes et conditions de la mission d'audit, révision de l'AUS 204 Communication financière par voie électronique et missions continues	Norme d'audit Prop. norme d'audit Prop. norme d'audit
Canada		
<i>ICCA</i>	Les prospectus - Retrait du Chapitre 4000	Projet de norme
<i>Conseil sur les critères de contrôle</i>	Recommandations à l'intention des administrateur. Traitement du risque au conseil	Recommandation
<i>Comité des questions urgentes</i>	EIC 96 - Comptabilisation des l'extinction précoce des actions convertibles EIC 97 - Comptabilisation d'une garantie par le locataire dans le cadre d'un contrat de location	Abstract Abstract
<i>Conseil sur la comptabilité du secteur public</i>	Emprunts contractés au nom d'une entreprise publique	Proj. recommand.
<i>CGA</i>	Normes comptables internationale Arguments en faveur de leur utilisation au Canada	Rapport
ÉTATS-UNIS		
<i>AICPA</i>	Proposition de texte récapitulatif des différentes interprétations et règles adoptées par la division éthique professionnelle de l'AICPA	Récapitulatif
<i>FASB</i>	- Proposition en vue d'éliminer la méthode de mise en commun d'intérêts (pooling of interest) pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises - Présentation de la performance financière : une proposition d'approche - Présentation des participations détenues dans des co-entreprises (joint ventures) et arrangements analogues - FAS 137 - Report de la date d'application du Statement 123 : comptabilisation des instruments dérivés et des activités de couverture - Edition 1999-2000 du Current Text and Original Pronouncements du FASB	Dem. de comment. Rapport spécial FAS Statement Recueil
<i>SEC</i>	SAB 99, Importance relative	Staff Acc. Bulletin
Nouvelle-Zélande		
<i>ICA</i>	Présentation de la performance financière : propositions de modifications	Invit. à comment.
Royaume-Uni		
<i>ICA-EW - ASB</i>	FRED 19 - Impôts différés	FRED
<i>ACCA</i>	- De l'importance de l'audit - Director or Mentor : the role of non-executive directors in the growth process of SME and comparisons to the role of mentors	Brochure Rapport de rech.
Organisations Internationales		
<i>Comité de Bâle</i>	- Renforcer le gouvernement d'entreprise dans les établissements bancaires - Les communications transfrontalières sur l'an 2000 entre les instances de supervision pendant la période du passage au deuxième millénaire - La collecte des informations sur l'an 2000 auprès des établissements financiers - Recommandations pour la communication au public des opérations sur chiffres dérivés des banques et agences de titres	Rapport Rapport Rapport
Ouvrages divers		
<i>MacMillan Editeur</i>	Transnational Accounting	Manuel
<i>PPC</i>	A Guide to International Standards on Auditing and Related Services	Manuel
<i>McGraw-Hill Editeur</i>	Principles of Auditing : an International Perspective	Manuel



AGENDA INTERNATIONAL

IFAC

Conseil de l'IFAC et réunions annexes	3-5 novembre 1999	Le Cap
Ethics Discussion Forum, sur le thème "Independence-the foundation for public trust" (débat sur les nouvelles propositions sur l'indépendance de la Commission Ethique de l'IFAC)	10-11 novembre 1999	Rome
Consultative Advisory Group de l'IAPC	18-19 novembre 1999	Paris

IASC

Board de l'IASC	16-19 novembre 1999	Venise
Executive Committee	15 novembre 1999	Venise

FEE

Sixième Euro Conference, sur le thème "Vivre avec l'euro"	4 et 5 novembre 1999	Barcelone
Groupe de travail Banques	8 novembre 1999	
Groupe de travail Audit	15 novembre 1999	
Réunion de l'Exécutif	16 novembre 1999	
Commission Secteur public	22 novembre 1999	
Groupe de travail Environnement	23 novembre 1999	

Autres Conférences

Risk Regulation Forum 1999 (organisé par la Global Association of Risk Professionals)	15-17 novembre 1999	Londres
Consulting in the next Millenium (organisé par Laffery Conferences) (1 ^{ère} conférence mondiale sur le Conseil de gestion)	18 novembre 1999	Londres
The World Derivatives Exchanges (organisé par IBC Global Conferences)	29-30 novembre 1999	Londres
The futures challenges in EU Lobbying (organisé par EFE Belgique)	7 et 8 novembre 1999	Bruxelles
24 ^{ème} Wirtschaftsprüfertag (organisé par l'Institut des Wirtschaftsprüfer)	26 novembre 1999	Düsseldorf